Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/11/2026 - 16993 - 2019 B 02597 - 879 786 564 - 3K BUILDING

16993 **2024**

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2024**

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	3K BUILDING	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	15 RUE DES BOULAINS 77130 MONTEREAU FAULT YONNE	

SIRET 8 7 9 7 8 6 5 6 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	79 578	030 18 445	61 132
	Immobilisations financières * (1)	040	1 350	042	1 350
	Total I (5)	044	80 928	048 18 445	62 482
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	489 330	070 172 742	316 589
	Créances (2) — Autres * (3)	072	28 369	074	28 369
	Valeurs mobilières de placement	080	29 747	082	29 747
	Disponibilités	084	17 281	086	17 281
	Charges constatées d'avance *	092		094	
		[illegible]	564 727	098 172 742	391 986
	Total général (I + II)	110	645 655	112 191 187	454 468

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	127 688
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	45 899
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	184 587
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	5 022
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	183 408
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 38 741	172	54 802
	Comptes courants d'associés	173	26 649
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	269 881
	Total général (I + II + III)	180	454 468

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN
03 NOV. 2023
DÉPOSÉ LE

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	63 031
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFIP N° 2033-B-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 3K BUILDING** Néant ☐ *

Exercice N clos le **31 12 2023**

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	1 430 179
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	22 231
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 452 410
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	507 156
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : mobilier ..... - immobilier : .....)					242	454 817
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE, CVAE :			243	766)	244	3 574
	Rémunérations du personnel *					250	173 271
	Charges sociales (*cf.* renvoi 380)					252	57 462
	Dotations aux amortissements *					254	14 242
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI					255	
	Dotations aux provisions					256	172 742
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 383 265
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	69 144
Produits financiers (III)		280			**Charges financières (V)**	294	3 831
Produits exceptionnels (IV)						280	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)			347		300	9 619
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						308	9 795
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	45 899

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 45 899 — 314

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (*cf.* page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	9 795	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	485	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
	ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	56 179	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	56 179	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 3K BUILDING** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	4 547	442	22 097	444		446	26 644	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	12 000	462		464		466	49 841	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 573	472	1 093	474	2 573	476	3 093	
Immobilisations financières		480	1 350	482		484		486	1 350	
TOTAL		490	20 470	492	63 05[illegible]	494	[illegible]73	496	80 928	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	244	532	4 501	534		536	4 745
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	6 000	552	6 034	554		556	12 034
	Autres immobilisations corporelles	560	532	562	3 708	564	2 573	566	1 666
TOTAL		570	6 776	572	14 242	574	2 573	576	18 445

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values Court terme*		Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594		595
TOTAL					596	585	597		599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2024

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2024**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise **3K BUILDING** — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650	22 176	652	172 742	654	22 176	656	172 742
	Autres provisions pour dépréciation	660				664		666	
	TOTAL	680	22 176	682	172 742	684	22 176	686	172 742

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres Immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	188 177
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	98 231
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2024

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **3K BUILDING** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 — Données en nombre de mois : 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	9.00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 430 179
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 430 179
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	55
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	55
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	507 156
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	338 617
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	845 774
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**		137	584 460
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	584 460

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 430 179	Effectifs au sens de la CVAE *	023	9.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

EBP Informatique 2024

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2023 SIREN 879786564

Dénomination de l'entreprise 3K BUILDING

Adresse (voie) 15 RUE DES BOULAINS

Code postal 77130 Ville MONTEREAU FAULT YONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique KIMKAK | Prénom(s) HALIL | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 13/02/1979 | N° Département 99 | Commune BOLVADIN | Pays TR

Adresse : N° 11T | Voie RUE DES GRANDES BERGES | Code postal 77130 | Commune MONTEREAU FAULT YONNE | Pays FR

Titre (2) | Nom patronymique KIMKAK | Prénom(s) OMER | Nom marital | % de détention 50.00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 22/10/1981 | N° Département 99 | Commune BOLVADIN | Pays TR

Adresse : N° 40 | Voie SQUARE BEAUMARCHAIS | Code postal 77130 | Commune MONTEREAU FAULT YONNE | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G-SD **2024**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31122023 SIREN 879786564

Dénomination de l'entreprise 3K BUILDING

Adresse (voie) 15 RUE DES BOULAINS

Code postal 77130 Ville MONTEREAU FAULT YONNE

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN
14 AOUT 2025
ARRIVE LE

3K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN
03 NOV. 2025
DÉPOSÉ LE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente juin,

A 10 heures,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée susnommée 3K BUILDING au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions de 10 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 15 rue des Boulains 77130 MONTEREAU FAULT YONNE sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur KIMKAK Halil, propriétaire de 500 actions
Monsieur KIMKAK Omer, propriétaire de 500 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur KIMKAK Halil, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du président sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Présentation et examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et affectation du résultat.

4. Rapport de la présidence sur les conventions avec des tiers et décision à cet égard.

5. Quitus à la présidence.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :
- ses rapports ;
- les documents comptables : bilan, compte de résultat et annexe ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le président déclare que les documents et renseignements nécessaires pour le plein exercice du droit à l'information, ont été adressés, communiqués ou ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les formes et délais légaux.
Il ajoute que les actionnaires n'ont pas posé de questions écrites.

Les actionnaires lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du président.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion dressé par la présidence, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvent le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître (résultat net).

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif au président de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 45 899,15 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au compte "autres réserves" 45 899,15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Signature

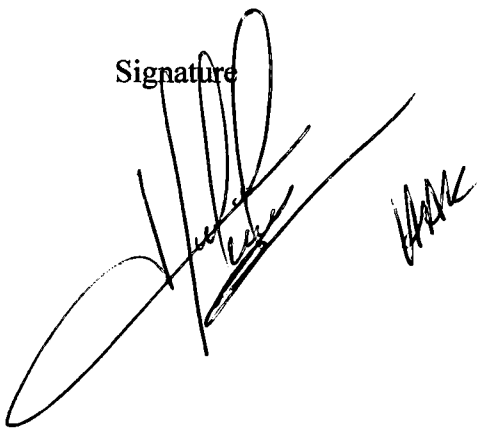

3K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 45 899,15 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au compte "autres réserves" 45 899,15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Signature

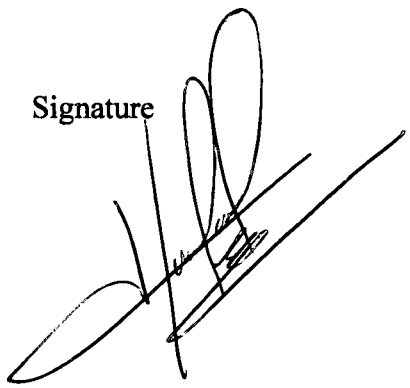

3 K BUILDING
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 rue des Boulains
77130 MONTEREAU FAULT YONNE
879 786 564 RCS MELUN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent les propositions relatives à l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 45 899,15 euros, et décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Au compte "autres réserves" 45 899,15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature